CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Sociale

2026/40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 19 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur PANETTA Tonino, Président.

ETAIENT PRÉSENTS :
Madame Stéphanie CHENU - Madame Rachel COHEN – Monsieur Julien BOURVEN – Madame Nathalie LAZIC – Madame Bénédicte HACHE – Monsieur Mourad SAOUD – Monsieur Serge LECLERC – Madame Eva LOWINSKI

ETAIENT EXCUSÉS :
Madame Marie AUDOIN – Monsieur Salem BELHOUAS

ETAIT ABSENTE :
Madame Zahia TAZAMOUCHT

ETAIT REPRÉSENTÉE :
Madame Catherine DESPRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 13 **en exercice : 13**

Présents : 9 ***Représentée : 1*** ***Excusés : 2*** ***Absent : 1***

ONT VOTE : Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

OBJET : REAMENAGEMENT DES ESPACES COLLECTIFS DES RESIDENCES AUTONOMIE

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la qualité de vie des résidents, le CCAS souhaite engager un programme de réaménagement des espaces collectifs des deux résidences autonomie.

Ce projet concerne principalement les espaces de restauration, les halls d'entrée ainsi que les espaces de convivialité situés dans les étages. Ces lieux occupent une place centrale dans la vie quotidienne des résidents. Ils constituent des espaces de rencontre, d'échange et de partage participant à la prévention de l'isolement et au maintien du lien social.

Les aménagements envisagés ont pour objectifs :

- D'améliorer le confort et le bien-être des résidents ;
- De rendre les espaces plus accueillants et adaptés aux usages actuels ;
- De favoriser les échanges entre les résidents ;
- De proposer un cadre de vie de qualité répondant aux attentes des personnes âgées et de leurs familles.

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260702-DELIB2026-40-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

La réalisation de ces travaux permettra de moderniser les espaces communs tout en tenant compte des besoins spécifiques liés au vieillissement et à l'accessibilité.

Afin de financer la mise en œuvre de cette opération, le CCAS souhaite déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) visant à soutenir les actions d'amélioration du cadre de vie au sein des résidences autonomie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R. 123-1 et suivants,

Considérant le souhait du CCAS de Choisy-le-Roi de d'améliorer le confort des résidents,

Considérant l'intérêt de se saisir des opportunités de financement,

DÉLIBÈRE

Article 1er : Approuve le réaménagement des espaces collectifs des résidences autonomie.

Article 2 : Autorise le Président ou la Vice-Présidente à déposer une demande subvention d'un montant de 35 35 816 € à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour le projet de réaménagement des espaces collectifs des résidences autonomie et à signer la convention émanant de cette demande et tout document y afférent.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 29 juin 2026

Pour extrait conforme,

VILLE DE CHOISY-LE-ROI (Val-de-Marne) Centre Communal d'Action Sociale

Tonino PANETTA
Président du CCAS

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260702-DELIB2026-40-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026